

**Déclaration relative aux
principales incidences négatives
des décisions d'investissement sur
les facteurs de durabilité
(SFDR Entity Disclosure)
2023**

Acteur des marchés financiers

ETHIAS SA - 549300WG3JO935L6QD56

Résumé

ETHIAS SA (LEI : 549300WG3JO935L6QD56) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de ETHIAS SA.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Ethias a développé plusieurs cadres visant à capter les principales incidences négatives (PAI en anglais et en résumé) pertinentes pour chaque type d'émetteurs. Ethias surveille chaque trimestre le score ESG global et les émissions de CO2 de ses participations mondiales ainsi que certains indicateurs liés au climat et à la gouvernance.

Pour les classes d'actifs alternatives, les PAI sont spécifiques aux sous-classes d'actifs concernées. Par exemple, pour les actifs immobiliers, Ethias évalue des indicateurs tels que l'efficacité énergétique et les émissions de carbone, et lorsqu'Ethias dispose d'un contrôle de gestion, des plans spécifiques au niveau des actifs sont élaborés pour répondre à ces indicateurs.

En mai 2021, Ethias a validé (à travers sa politique d'investissement durable et responsable) son engagement à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard pour l'ensemble de ses actifs.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante		
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT							
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	79.772	73.806	tonnes couverture 14%		
		Émissions de GES de niveau 2	23.857	24.633			
		Émissions de GES de niveau 3	524.634	468.775			
		Émissions totales de GES	628.263	567.214			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	35,66	34,29	tonnes/Mio€ EVIC couverture 14%		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	153,17	161,36	tonnes/Mio€ REVENUE couverture 20%		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1,23	1,09	% couverture 1%		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	8,02	11,77	% couverture 12%		
	Émissions de gaz à effet de serre	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR A	0,00	0,00		GWh/Mio€ REVENUE couverture 7%
			Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR B	0,00	0,00		
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR C			0,01	0,01			
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR D			0,02	0,03			
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR E			0,00	0,00			
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR F			0,00	0,00			
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR G			0,00	0,00			
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR H			0,00	0,00			
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique - SECTEUR L			0,02	0,01			
Biodiversité			7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,02	0,11	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,00	0,20	tonnes/Mio€ EVIC couverture 0,01%	suivi trimestriel indirect via la notation ESG signataire de UNPSI et UNGC	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,04	28,30	tonnes/Mio€ EVIC couverture 4%	suivi trimestriel indirect via la notation ESG signataire de UNPSI et UNGC	

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,50	0,00	% couverture 20%	suivi trimestriel indirect via la notation ESG signataire de UNGC, UNGPBHRs, ILO, UNPRI et UNPSI suivi trimestriel du ratio de mixité au sein des organes de gouvernance PAI n°10 et n°12 à n°14 repris dans la politique "ESG Integration" repris dans la politique d'exclusion
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	6,63	9,45	% couverture 20%	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,83	0,73	% couverture 5%	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio hommes/(hommes+femmes) moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	10,42	11,00	% couverture 17%	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00	0,00	% couverture 20%	

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	68,73	72,09	tonnes/Mio€ GDP couverture 28%	suivi trimestriel indirect via la notation ESG signataire de UNGC, UNPRI, UNPSI, SBTi et BACA repris dans la politique "ESG Integration" repris dans la politique d'exclusion
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0	0	nombre de pays couverture 28%	suivi trimestriel indirect via la notation ESG signataire de UNGC, UNGPBHRs, ILO, UNPRI et UNPSI repris dans la politique "ESG Integration" repris dans la politique d'exclusion

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	données non disponibles	données non disponibles		repris dans la politique "ESG Integration" signataire de UNPRI et UNPSI
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	données non disponibles	données non disponibles	indicateur en cours de construction	repris dans la politique "ESG Integration" signataire de UNPRI et UNPSI

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	4,69	6,59	% couverture 17%	suivi trimestriel indirect via la notation ESG signataire de UNGC, UNPRI, UNPSI, SBTi, BACA et Climate Action 100+ repris dans la politique d'exclusion SDG "lutter contre le changement climatique" suivi de près par Ethias
Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)	8,63	8,92	GINI Index (%) couverture 28%	suivi trimestriel indirect via la notation ESG signataire de UNPSI et UNGC SDG "éliminer la pauvreté" suivi de près par Ethias

Les deux PAI supplémentaires (un PAI de type E (émissions - n°4) et un PAI de type S (social - n°18)) ont été choisis car en lien avec deux des six Sustainable Development Goals (SDG) identifiés par Ethias dans ses rapports annuels 2022 et 2023, comme étant ceux où elle estime avoir un potentiel d'impact réel dans la société, à savoir :

- lutter contre le changement climatique (-> PAI supplémentaire de type E ci-avant) ;
- éliminer la pauvreté (-> PAI supplémentaire de type S ci-avant) ;
- promouvoir la santé pour tous ;
- créer des villes et communautés plus durables ;
- adopter des modes de production et de consommation plus durables ;
- promouvoir et encourager toute forme de collaboration.

On notera qu'en accord avec la réglementation, les calculs de PAI ont été réalisés tenant compte de l'ensemble des investissements y compris ceux

sans donnée permettant les calculs. Ceci donne une vue tronquée des résultats et des risques. Néanmoins grâce au pourcentage de couverture, l'interprétation correcte peut être réalisée. Par exemple, pour la mixité au sein des organes de gouvernance, le ratio hommes/(hommes+femmes) est de 10,42% avec 17% des investissements couverts. On peut en déduire que sur le périmètre des investissements couverts, on a un ratio hommes/(hommes+femmes) de 61,29% (= 10,42% / 17%).

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Comme le souligne la directive européenne sur le reporting non-financier (2014/95/UE), un grand nombre de facteurs ESG peuvent être analysés sous deux angles complémentaires, à savoir la double matérialité des facteurs ESG :

- » impact sur le développement, la performance ou la position d'une entreprise, ainsi que sur la valeur financière d'un investissement au sens large (matérialité « financière ») ;
- » impacts externes des activités de l'entreprise ou de l'investissement sur les enjeux ESG (matérialité « environnementale, sociale et de gouvernance »).

Les politiques et processus d'investissement durable et responsable d'Ethias répondent à ces deux impacts.

Ainsi, en ce qui concerne les investissements qu'elle gère, Ethias utilise une approche des risques de durabilité découlant de l'intégration de critères ESG dans ses processus d'investissement. Elle a mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur des facteurs de durabilité.

Ce cadre s'appuie notamment sur ces documents disponibles sur le site internet d'Ethias :

» des politiques d'exclusions sectorielles et normatives :

- approuvées le 15/03/2024
- mises en œuvre par l'Asset Management
- elles sont l'un des piliers de l'approche d'Ethias en matière de risques de durabilité et de PAI car elles visent à permettre à Ethias d'exclure des investissements envisagés, les actifs exposés à des risques de durabilité importants ou susceptibles d'avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité sur les facteurs E, S et G
- les PAI concernées sont mentionnées dans les tableaux ci-dessus

» une politique "ESG Integration" :

- approuvée le 15/03/2024
- mise en œuvre par l'Asset Management
- l'ESG Integration consiste en l'inclusion explicite et systématique des questions ESG (dont les PAI) dans l'analyse et les décisions d'investissement, ce qui est un « must-have » pour le label Towards Sustainability (TS)

- les PAI concernées sont mentionnées dans les tableaux ci-dessus

» une méthodologie de “Sustainable Investment” :

- approuvée le 27/05/2024
- mise en œuvre par l'Asset Management
- basant son principe de DNSH (abréviation de Do No Significant Harm qui signifie en français « ne pas causer de préjudice important ») sur différents PAI

Suivant le principe de double matérialité, Ethias utilise les politiques et les méthodologies ESG susmentionnées pour gérer les principales incidences négatives (PAI) de ses investissements. Ainsi, l'identification et la hiérarchisation des PAI au sein de ces politiques et méthodologies sont alignées sur la stratégie ESG d'Ethias telles que décrites dans son rapport annuel 2023

Ethias s'appuie, pour les PAI, sur des données fournies par des prestataires tiers. Et c'est l'un des défis auxquels sont confrontés les sociétés d'assurances lors de l'intégration des risques de durabilité ou des principales incidences négatives dans leur processus d'investissement, la disponibilité limitée des données pertinentes à cette fin : ces données ne sont pas encore systématiquement divulguées par les émetteurs ou, lorsqu'elles sont communiquées par les émetteurs, peuvent être incomplètes ou suivre diverses méthodologies. Ethias travaille à développer des processus afin de recueillir, le cas échéant, des informations et des données complètes, correctes et cohérentes sur les principales incidences négatives des investissements.

Politiques d'engagement

Ethias a adopté une politique d'engagement dans laquelle elle cherche à améliorer les pratiques des émetteurs en tenant compte d'un objectif spécifique, pour le compte des positions en actions et en obligations du portefeuille d'investissement.

Cette politique d'engagement décrit le processus d'engagement d'Ethias ainsi que l'engagement d'Ethias à fournir une transparence et un reporting régulier sur les activités d'engagement, ainsi que la façon dont Ethias participe aux actions d'engagement collaboratif. A l'heure actuelle, les incidences négatives ne sont pas explicitement prises en considération dans cette politique.

Par ailleurs, Ethias a aussi adopté une politique de vote (en ce compris une synthèse de l'approche de vote d'Ethias), un autre aspect crucial de son actionnariat actif.

De plus amples informations sur les politiques d'engagement et de vote d'Ethias sont disponibles sur le site internet d'Ethias.

Références aux normes internationales

En plus de son engagement (aligné sur l'accord de Paris) à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard sur ses actifs, Ethias est signataire des codes suivants :

- » Principes pour l'Investissement Responsable (www.unpri.org)
- » Science Based Targets initiative
- » Climate Action 100+
- » Pacte Mondial des Nations Unies
- » Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF)
- » United Nations Principles for Sustainable Insurance (UN PSI)

Le lien entre le respect de ces normes et les PAI n'a pas encore été explicitement réalisé.

De même, à l'heure actuelle, aucun scénario climatique prospectif n'est utilisé.

Comparaison historique

Si on compare les incidences 2023 aux incidences 2022, on constate une relative stabilité. Il est néanmoins difficile de les comparer stricto sensu au vu des faibles pourcentages de couverture.
